

10^{ème} Forum de dialogue entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer

Bruxelles, du 24 au 26 janvier 2012

Discours de Monsieur Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

* * *

Madame la Présidente,

Monsieur le Président de la conférence Ministérielle de l'OCTA,

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Permettez-moi avant toute chose, de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à Saint-Barthélemy au sein de la grande famille des Pays et territoires d'Outre-mer. Je voudrais adresser à son président ici présent, en notre nom à tous, tous nos encouragements dans cette nouvelle aventure européenne.

Je souhaite aussi au titre de mes propos liminaires, saluer le premier Ministre de Montserrat et lui dire notre gratitude pour sa présidence active de l'OCTA tout au long de cette année.

Il s'est écoulé, en effet, une année depuis notre dernier Forum UE-PTOM de Nouméa. Nous avons à cette occasion remis très solennellement à la Commission européenne, représenté par Monsieur le Commissaire au développement, notre document de position commune sur la rénovation du partenariat entre l'Union européenne et les PTOM.

Après l'adoption du livre vert publié le 25 juin 2008 puis la communication de novembre 2009, nous avons voulu dans ce texte, alimenter et inspirer les trois objectifs devant animer cette résolution. Nous avons voulu vous enrichir de notre expérience, de notre ressenti fondamental de ce que doit être pour nous la rénovation réussie de notre relation commune.

Cette année est cruciale. Monsieur le Commissaire a pris connaissance de nos préoccupations, il sait donc quelle est notre vision, quelle est l'idée que nous nous faisons de cette refondation.

Alors que la Commission européenne a publié en juin 2011 une communication sur les perspectives financières 2014 – 2020, que le collège des commissaires devrait adopter une proposition de nouvelle Décision d'Association au mois de mars 2012 et qu'au mois de juillet de cette année, cette proposition devrait être présentée au Conseil, il me semble extrêmement important de vous faire part, une nouvelle fois, de la vision que la Nouvelle-Calédonie a de cette rénovation.

Monsieur le Commissaire, Mesdames et messieurs :

Rénover notre partenariat, c'est avoir à l'esprit, à chaque étape de nos travaux, la nécessité absolue d'une plus grande valorisation des PTOM tenant compte de l'association des PTOM à l'Union européenne et donnant une valeur propre aux liens qu'ils entretiennent avec leurs Etats, membres de

l'Union et avec l'Union elle-même. Nous devons en effet reconnaître le rôle que nous jouons en notre qualité de vitrines de l'Europe ;

Rénover notre partenariat, c'est garantir notre traitement privilégié. Il est par exemple indispensable que les PTOM puissent voir leur part du FED augmenter de la même manière que celle des pays ACP. Il est bien évident que les pays ACP qui sont nos voisins et nos partenaires soient soutenus par l'Union européenne. Mais il n'est pas acceptable qu'en tant que territoire de l'Europe nous bénéficions d'un traitement moins favorable qu'eux.

Rénover notre partenariat, c'est parvenir sur cette question du FED des PTOM à garantir la continuité du soutien financier de l'Europe dans le cadre d'enveloppes territoriales tout en travaillant à la définition de critères d'éligibilité prenant réellement en compte la réalité économiques et sociale de nos territoires, y compris dans ses déséquilibres et dans ses contradictions.

Rénover notre partenariat, c'est aussi moderniser l'instrument financier du FED, aujourd'hui commun au PTOM et aux ACP. Les Etats membres ont en ce sens, tout récemment, adressé une note à la Commission européenne. Elle propose de façon très opérationnelle plusieurs pistes pour optimiser cet outil financier. Il conviendrait ainsi d'améliorer le processus de programmation et de mise en œuvre des fonds européens. Nous avons tous, à cette table, rencontré d'importantes difficultés dans le cadre des 9^{ème} et 10^{ème} FED. Les procédures sont invariablement lentes et lourdes. Y remédier serait un acte fort de reconnaissance de notre différence par rapport aux pays ACP. Ce serait un acte de reconnaissance de notre développement et de la solidité de nos administrations. Je tiens ici à dire que nous sommes d'autant plus mobiliser sur ce point que nous avons été considérés par le Commissaire Louis MICHEL comme le meilleur élève en la matière.

Nous ne pouvons en effet admettre que la seule programmation d'un FED puisse durer 3ans (!)

Pour la Nouvelle-Calédonie, cette modernisation de l'instrument financier pourrait ainsi passer par un renforcement du rôle joué par le bureau régional de l'Union européenne pour les PTOM à Nouméa sur la programmation territoriale. Ce positionnement permettrait à la délégation de l'Union européenne à Fidji, de se consacrer pleinement à la programmation régionale favorisant ainsi une meilleure coopération entre les PTOM et les Pays ACP du Pacifique. La visibilité de l'Union européenne et l'utilité de son partenariat avec les PTOM et les pays ACP seraient ainsi accrues dans la région.

Cette modernisation de l'instrument financier pourrait aussi passer, par la définition de règles flexibles, simples et rationalisées accompagnées de systèmes garantissant la bonne mise en œuvre des fonds.

Il pourra être fait un effort sur les « cibles à atteindre » souvent trop théoriques et très strictes.

Rénover notre partenariat, c'est ainsi favoriser l'intégration régionale des PTOM. Qui mieux en effet que nos territoires pourraient servir de vecteur au rayonnement de l'Union européenne dans les trois Océans du monde ?

Nous avons la responsabilité de porter le message de l'Europe dans les régions qui nous abritent, mais l'Europe doit nous y aider.

Nous devons ainsi pouvoir être associés aux stratégies régionales élaborées par l'Union européenne dans nos régions. Nous devons aussi pouvoir envisager la

réalisation de programmes régionaux communs aux PTOM et aux Pays ACP, avec lesquels nous collaborons quotidiennement.

A ce titre, Monsieur le Commissaire, nous souhaitons vivement que la Commission européenne puisse ne plus seulement être contributeur financier, technique, scientifique ou intellectuel des organisations régionales de nos régions. Nous voulons que l'Europe prenne pied politiquement, statutairement au sein de ces organisations. A ce titre, nous apporterons, le moment venu, notre soutien très solennel, à toute demande de l'Union européenne, deuxième contributeur financier de la Communauté du Pacifique, la CPS, visant à devenir membre ou, à tout le moins, membre associé de cette organisation.

De la même façon, nous souhaitons que les autres institutions européennes prennent conscience de la richesse que nous constituons pour l'Europe dans nos régions. Nous sommes d'ailleurs candidat, la Nouvelle-Calédonie, à l'accueil du bureau Pacifique de la Banque européenne d'investissement. Nous espérons que la Commission européenne soutiendra notre candidature.

Rénover notre partenariat, c'est favoriser le développement sur les marchés extérieurs de nos entreprises en facilitant l'accès à des dispositifs et réseaux de l'Union Européenne, leur permettant au delà des supports que nous développons en leur faveur sur nos propres territoires, un accès à l'information sur le développement de produits nouveaux, sur les aspects réglementaires et sur les programmes en cours. Cette prise en compte des PTOM dans ces dispositifs favoriseraient le développement d'une culture à l'export et par là même d'une meilleure intégration régionale.

Rénover notre partenariat, c'est en outre redéfinir les domaines de notre association.

Nous devons donner un cadre matériel à notre décision d'association. Nous devons déterminer précisément ses domaines d'application. 25 % du FED est aujourd'hui dédié à l'environnement. Or rien dans la décision d'association ne définit l'environnement comme un domaine à part entière de notre partenariat.

Ceci doit évoluer. L'environnement est une matière dans laquelle nous avons énormément à apporter à l'Europe. La Nouvelle-Calédonie par exemple, riche d'une formidable biodiversité, et dont les parties remarquables de sa barrière de corail sont inscrites au patrimoine mondiale de l'UNESCO, doit être la référence de l'Union européenne en matière de biodiversité marine. Nous pouvons dans de nombreux domaines avoir une valeur ajoutée !

Mais rénover notre partenariat, Mesdames et Messieurs, c'est aussi œuvrer pour que les PTOM, territoires éminemment européens, puissent accéder, comme l'ensemble des régions d'Europe continentales, aux autres programmes communautaires. Je pense ici aux programmes dédiés à la recherche, à l'innovation, à l'éducation, à l'jeunesse et à l'environnement. Nous pourrions aussi réfléchir aux conditions de notre participation aux projets mis en œuvre dans le cadre de l'instrument de coopération avec les pays industrialisés. Nous sommes sur la bonne voie. Je tiens à saluer la décision du Parlement européen de soutenir l'action pilote « BEST » consacrée à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les RUP les PTOM et dans le cadre de laquelle, et je m'en félicite, un projet porté par la Nouvelle-Calédonie a été sélectionné. Je profite également de cette occasion pour remercier vivement notre député européen, Maurice PONGA, pour son soutien indéfectible. **Nous devrions aussi pouvoir accéder aux instruments d'aide extérieure** de l'UE qui seront mis en place à partir de 2014. La Commission européenne va créer un instrument de partenariat pour tous les pays qui ne sont pas listés comme bénéficiaire de

l'Aide Publique au Développement par l'OCDE et il ne faudrait pas oublier les PTOM dans cet instrument qui va remplacer l'instrument de coopération avec les pays industrialisés.

Rénover notre partenariat enfin, c'est assurer une prise en compte systématique des PTOM dans les travaux de la Commission européenne.

Dans cette perspective, Monsieur le Commissaire, nous vous demandons très solennellement de donner une plus grande visibilité à la Task Force PTOM. Nous souhaitons que cette structure très importante, à vocation transversale, ne soit plus rattachée à une direction géographique. Cela contribuera à une plus grande connaissance et à une plus grande considération des PTOM et de leurs spécificités au sein des différentes directions générales de la Commission européenne.

Je vous remercie de votre attention.